

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 240

présenté par

M. Lainé, M. Cubertaon, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer, Mme Poueyto et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 412, insérer l'alinéa suivant :

« Dans la perspective des programmes ambitieux évoqués précédemment, la direction générale de l'armement se verra affecter les ressources humaines nécessaires à leur bonne exécution. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément aux orientations définies par le projet de la loi de programmation militaire 2019-2025 visant une hausse significative des effectifs, la Direction générale de l'armement bénéficiera d'un soutien en terme de ressources humaines et d'organisation à la hauteur des ambitions du présent texte.

En effet, la loi de programmation militaire prévoit la réalisation ou le lancement de programmes lourds tels que le sous-marin nucléaire lanceur d'engin de troisième génération (SNLE 3G), la future version du missile M 51, le programme « Main Ground Combat System » (MGCS), les études du remplacement du porte-avions Charles-de-Gaulle ou le système de combat aérien futur (SCAF).

Afin de mener à bien l'exécution de ces programmes la Direction générale de l'armement devra se voir attribuer des moyens en ressources humaines en cohérence avec l'ampleur de ses missions.